

Projet de loi no 15

Devons-nous faire une profession de foi envers le ministre Dubé ?

Jeudi 24 août 2023 – Comme prévu, le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, a présenté le mardi 22 août des amendements pour ajuster le projet de loi 15, loi visant à rendre plus efficace le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans la foulée des 150 amendements déposés, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux est non seulement déçu, mais inquiet. En effet, dans la définition proposée de l'article 145, le gouvernement n'a pas pris l'engagement formel de maintenir l'ensemble des comités des usagers ainsi que les comités de résidents en place, et ce, par établissement et par mission : jeunesse, déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA), santé mentale et dépendance, hébergement, hôpitaux généraux, hôpitaux universitaires, services communautaires locaux (CLSC).

Rappelons le libellé de l'amendement proposé par le ministre : « Sous réserve de l'article 146, le règlement intérieur de Santé Québec détermine la composition des comités des usagers et des résidents. Il ~~peut~~ **doit** prévoir la formation au sein ~~de ces comités, de sous-comités des comités des usagers, d'autres comités~~ ».

Nous comprenons alors que la sauvegarde des comités des usagers et de résidents passe par la réglementation à venir, plutôt que de le spécifier clairement.

Le 21 juin 2023, dans un article de la presse canadienne¹, le ministre Dubé a promis des amendements pour protéger les comités des usagers. Nous sommes alors dans le doute concernant la volonté réelle du ministre.

Dans notre profession de foi, le RPCU demeure confiant et espère que le ministre tiendra son engagement et mettra sur pied un comité de transition qui aura comme mandat d'assurer une

¹ <https://lactualite.com/actualites/cris-du-coeur-pour-preserver-la-voix-des-usagers-dans-le-reseau-de-la-sante/>

cohérence, une efficacité et une vision humaine dans le respect des droits des usagers reconnus par la Loi, et ce, avec la participation active des regroupements des usagers et de patients.

« On n'est pas dupe ! Nous demeurons les chiens de garde de la défense de l'ensemble des droits des usagers », mentionne madame Sylvie Tremblay, la directrice générale du RPCU.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
514 436-3744, communications@rpcu.qc.ca